Commune de ST BARTHELEMY



Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr

Rédaction Administration et impression Mairie de St Barthélemy, BP

SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

URE DU SECRÉTARIAT

04 74 84 63 25

13h30 - 17h00 Mercredi 8h30 - 12h00

13h30 - 17h00 Vendredi 8h00 - 12h00

sonne rentrée à tous

Le mot du Maire

Le mois de septembre marque la rentrée pour bon nombre d'entre nous, en particulier pour les enfants, certains vont faire leurs premiers pas à l'école maternelle, les autres vont retrouver leur maîtresse, ou en changer le cas échéant.

Cette rentrée 2014 sera celle de l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, avec la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaire).

La commune, avec la participation de l'ensemble du personnel communal met tout en œuvre afin de satisfaire au mieux l'intérêt des enfants.

Cet été a vu également St Barth vibrer par de multiples évènements; de juin à septembre, les festivités se sont enchainées, et chacun pouvait y trouver son bonheur!

Je vous souhaite à tous autant d'énergie et de dynamisme que ceux dégagés par ST BAR-THELEMY pour aborder cette nouvelle rentrée.

Gérard BECT

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi Mardi Mercredi

8h30 - 11h45

Le mot du Maire

Vovage scolaire

* Fête de quartier

A vos agendas

Etat Civil

Rentré scolaires 2014/2015

infos pratiques sur le tri-Jeux pour les enfants

CR du Conseil Municipal du 30 juillet

Rappel calendrier des collectes +

13h30 - 17h45

Route de Manthes Tél 04 74 84 61 81 **pensez à votre**

badge

Jeudi Vendredi Samedi 13h30-17h45 8h30 - 17h45

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon

- place du cimetière

- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers, jet d'encre



ORDURES MENAGERES
Passage le MERCREDI MATIN

pour tous problèmes ou questions sur les ramassages contactez la CCT8 04 74 84 67 29

RÉGIE DES EAUX BEAUREPAIRE / ST

Pour Concer

Pour tous renseignements concernant l'eau et l'assainis-

sement il faut joindre le **0805 708 504**.



RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Une nouvelle année scolaire commence à SAINT-BARTHÉLEMY avec un effectif de 100 élèves répartis en 4 classes :

♥Petite Section, Moyenne Section et Grande section Mme PAVEGLIO 34 élèves

ATSEM Mme BARATIER Gisèle, ATSEM Mme GIRAUD Monique et Mme Mélodie NINFORGE emploi d'avenir \$\times CP/CEI Mme DUFFOUR 20 élèves (lundi-mardi-jeudi-3mercredi/4) et Mme DELPONT (vendredi-1 mercredi/4)

♥ CE2/CMI Mme MARTIN 23 élèves

♥ CMI/CM2 Mme BESSY-CHORRIER 23 élèves (lundi-mardi) et Mme BRIDOT (jeudi-vendredi) les mercredis en alternance

Le personnel communal assure le service de la cantine sous la responsabilité de Mme Danièle FRANDON, entourée par Mmes Monique GIRAUD, Mélodie NINFORGE et Valérie ANGLA-DE.

La garderie scolaire quant à elle, est encadrée par Mme Gisèle BARATIER, assistée de Mme Mélodie NINFORGE.

Tout a été mis en œuvre pour un bon déroulement de l'année scolaire, Nous souhaitons à tous une fructueuse année 2014/2015

PERTE, VOL DU PERMIS DE CONDUIRE RENOUVELLEMENT PAYANT DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE

Vous avez perdu votre permis de conduire, il a été volé ou accidentellement détruit, DEPUIS le ler septembre son renouvellement est payant. Le renouvellement du permis de conduire (demande de duplicata) s'accompagne du règlement d'un droit de timbre de **25 euros** si l'ancien permis ne peut pas être présenté. Le timbre fiscal peut être acheté dans un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE) La première demande d'établissement et le renouvellement avec présentation de l'ancien permis de conduire ne sont pas soumis à ce droit de timbre.

Infos service public

L'année scolaire s'est bien terminée avec les sorties scolaires et la fête de l'école.

- Les élèves de PS-MS et de GS-CP ont visité fin mai la miellerie "L'Abeille Gourmande" chez Jean SERENI, apiculteur à ST NICOLAS DE MACHERIN. Ils ont eu l'occasion d'observer les abeilles, de manipuler les outils de l'apiculteur, de fabriquer du pain d'épice et de déguster les différents miels.
- Les élèves de CE2-CM1 et de CM2 sont partis une journée dans le grand parc de MIRIBEL-JONAGE pour pratiquer des sports, comme la course d'orientation, le tir à l'arc, le golf, la tyrolienne.

Ces deux sorties sont possibles grâce au soutien financier de l'association du Sou des Ecoles. Merci aux bénévoles de l'association et aux parents d'élèves qui soutiennent le Sou.

- Les élèves de CE1-CE2 sont partis une semaine en classe de découvertes en Camargue du 16 au 20 juin 2014.

Les élèves ont pu vivre ensemble pendant 5 jours, sans papa et maman. Ils étaient accompagnés de Mélodie NINFORGE et Monique GIRAUD, personnel municipal, ainsi que de leurs deux enseignantes, Charlotte CHAUMAT et Estelle DUFFOUR.

Le séjour a été intense en découvertes : visite du parc ornithologique du PONT DE GAU, découverte du littoral et de la mer pour certains, visite d'AIGUES-MORTES, de ses remparts et des salins, randonnée au milieu des rizières et des champs de culture, visite du château d'AVIGNON...

Les enfants sont revenus enchantés de leur séjour... et les adultes aussi !

Je tiens à remercier les sponsors qui ont financé une partie du séjour : Carrefour Market, Camarly, SMB, Flash Distribution, L'Atelier des nuances, Loy TP, Ardagh Aluminium Packaging (Boxal), le Conseil Général de l'Isère, JPA-ANCV, le Sou des Ecoles et la coopérative scolaire.

Je remercie également l'équipe accompagnante qui a pris en charge le groupe pendant 5 jours.

Bonnes vacances à tous et à la prochaine année scolaire!

Estelle DUFFOUR, Directrice de l'école.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUILLET

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU APPROBATION

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13.3 ,R 123-24 et R 123 , 25 :

Vu l'avis de mise à disposition du public en date du 20 juin 2014;

Vu le bilan des observations suite à la mise à disposition du public ainsi que la consultation des PPA (personnes publiques associées) :

aucune observation du public et avis favorable du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine de Grenoble;

- -CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme opposable doit faire l'objet d'une adaptation par une procédure de modification simplifiée, afin de :
- rectifier une erreur matérielle intervenue sur le plan de zonage liée au mauvais report d'une limite entre une zone urbaine (zone Uc) et une zone d'urbanisation future (zone IAUa « Les Acacias »). Le périmètre opérationnel et souhaité par la collectivité, figure correctement dans l'orientation d'aménagement et de programmation couvrant la zone IAUa;
- supprimer le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) dans le règlement écrit, suite à la promulgation de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR n°2014-366) du 24 mars 2014, dont l'article n°157, d'application immédiate, rend illégales les dispositions liées à l'application d'un COS dans un PLU.
- -CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire d'adapter le PLU de la commune sur ces deux points :

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme tel qu'annexé à la présente.

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal d'annonces légales « Les affiches de Grenoble et du Dauphiné »

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

CHOIX DU PRESTATAIRE REPAS CANTINE SCOLAIRE

Mme BECKER, adjointe en charge des affaires scolaires, expose au conseil les modalités de consultation concernant le choix du prestataire pour la fourniture des repas de cantine par le biais de la liaison froide à compter de la rentrée 2014/2015.

Elle expose au Conseil Municipal les différentes propositions et détaille l'offre tarifaire, les références, et les propositions de menus.

L'assemblée après avoir entendu cet exposé,

RETIENT la proposition de la société API qui n'est pas moins-disante, en privilégiant le choix de la qualité des repas servis aux enfants.

DIT que le contrat est conclu pour une période de un an renouvelable 3 ans à date anniversaire de la signature.

AUTORISE M BECT à signer toutes les pièces relatives au contrat précité.

TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Mme BECKER indique le tarif consenti par le nouveau prestataire de service des repas de cantine scolaire soit 3.50 € T.T.C/Repas.

Elle rappelle le tarif pratiqué par l'ancien prestataire soit 2.88 € T.T.C./repas. Elle rappelle également le prix du repas facturé aux familles :

- 4 euros pour les enfants domiciliés sur la commune
- 4.40 euros pour les enfants extérieurs

Elle demande au Conseil de se prononcer sur le tarif à appliquer aux familles à compter de la rentrée de septembre 2014.

Le conseil après une longue discussion,

CONSIDERANT l'augmentation des prix du nouveau prestataire

DECIDE que le tarif des repas sera fixé à compter de la rentrée de septembre 2014 à :

4.70 € pour les enfants domiciliés sur la commune

5 € pour les enfants extérieurs

DIT que les familles seront informées du changement des tarifs par courrier début Août.

DROIT DE PREEMPTION

M Le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété

MILESI Georges et FRANDON Brigitte sise Allée des Acacies cadastrée ZB 153 et 154

Le Conseil après en avoir délibéré

DECIDE de ne pas préempter.

MOTION DE SOUTIEN ACTION AMF BAISSE DOTATIONS DE L'ETAT

M le Maire, Gérard BECT, donne lecture à l'assemblée de la motion adressée à la commune par l'AMF (Association des Maires de France) visant à soutenir son action afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences gravissime de la baisse massive des dotations de l'Etat envers les communes.

Il explique notemment que l'AMF dénonce une amputation de 30 % du montant des dotations habituellement dévolues aux communes, avec pour conséquence les arbitrages douloureux affectant à la fois les services publics de proximité et l'investissement.

Pour toutes ces raisons M le Maire demande au Conseil de soutenir les demandes de l'AMF :

- -Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- -Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- -Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil après échanges,

SOUTIENT l'action de l'AMF visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

HAUSSE TARIFAIRE CONTRAT GROUPE STATUTAIRE

M le Maire explique à l'assemblée que la commune de SAINT BARTHELE-MY adhère depuis décembre 2012 au contrat groupe souscrit par le centre de gestion de l'Isère (COG 38) pour l'assurance statutaire du personnel communal.

Il explique que la compagnie Générali assureur du contrat groupe par l'intermédiaire de la SOFCAP souhaite revoir ses conditions tarifaires à la hausse pour l'année 2015, compte tenu de l'augmentation de la sinistralité constatée sur l'ensemble du département de l'Isère.

Il indique que le tarif consenti par la société SOFCAP passerait de 5.35 % du montant de la masse salariale, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, à 5.62 % avec conservation de la même franchise.

Il précise que cette augmentation concerne uniquement les salariés soumis au régime de la CNRACL, les conditions tarifaires consenties pour les agents affiliés à l'IRCANTEC restant quant à elles inchangées.

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après échange,

ACCEPTE la hausse tarifaire négociée par le CDG 38

DIT que la présente délibération sera adressée au CDG 38 pour maintien des garanties du contrat groupe.

FETE DE QUARTIER

A l'initiative de Roland CHENAVIER et de Maurice REVOL a été organisée la première rencontre des habitants du quartier. Une quarantaine de participants ont répondu présents et tous furent ravis des prestations.

Un grand merci aux organisateurs ainsi qu'à leurs épouses et proches qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée.

Gishlène PUPAT



Le samedi 26 juillet les habitants du quartier de la Goutériat et de ses alentours se sont rencontrés à l'occasion d'un repas champêtre qui a été très apprécié. L'après-midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur autour de quelques parties de pétanque pour certains et d'une belle promenade pour d'autres.

La soirée s'est terminée fort tard en se promettant de se retrouver l'an prochain.

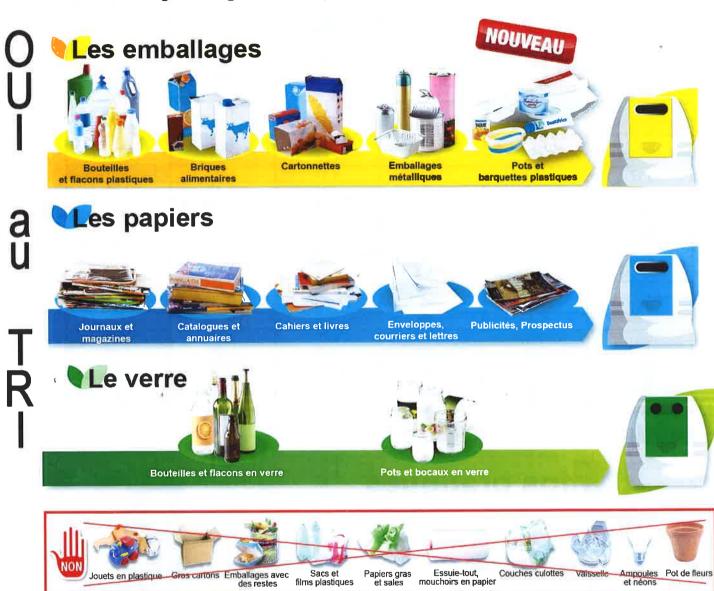
Un grand merci à Michel Pélissier pour son accueil chaleureux et ses délicieuses pognes aux pralines.

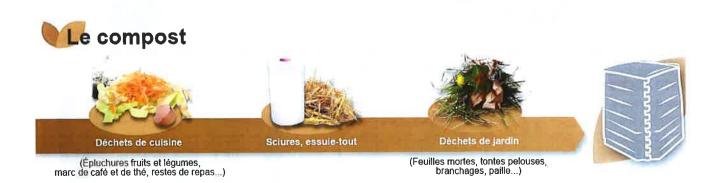
Roland CHENAVIER et Maurice REVOL





Tous vos déchets encombrants (électroménagers, ameublement, végétaux, gravats etc.) sont à déposer en déchèterie.





CALENDRIER de RAMASSAGE des POUBELLES

Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
m1	v 1	11	mer 1	ş1	11
mer 2	s 2	m 2	j2	d 2	m 2
13	d 3	mer 3	v3	13	mer 3
v 4	14	14	s 4	m 4	j 4
s 5	m 5	v 5	d 5	mer 5	v 5
d 6	mer 6	\$6	16	j6	s 6
17	j 7	d 7	m 7	v 7	d 7
m 8	v 8	18	mer 8	s 8	18
mer 9	s 9	m 9	j 9	d 9	m 9
j 10	d 10	mer 10	v 10	110	mer 10
v 11	111	j 11	s 11	m 11	j 11
s 12	m 12	v 12	d 12	mer 12	v 12
d 13	mer 13	s 13	13	j 13	s 13
114	j 14	d 14	m 14	v 14	d 14
m 15	v 15	l 15	mer 15	s 15	l 15
mer 16	s 16	m 16	j 16	d 16	m 16
j 17	d 17	mer 17	v 17	117	mer 17
v 18	I 18	j 18	s 18	m 18	j 18
s 19	m 19	v 19	d 19	mer 19	v 19
d 20	mer 20	s 20	120	j 20	\$ 20
121	j 21	d 21	m 21	v 21	d 21
m 22	v 22	122	mer 22	s 22	122
mer 23	s 23	m 23	j 23	d 23	m 23
j 24	d 24	mer 24	v 24	124	mer 24
v 25	125	j 25	s 25	m 25	J 25
s 26	m 26	v 26	d 26	mer 26	v 26
d 27	mer 27	s 27	127	j 27	s 27
128	j 28	d 28	m28	v 28	d 28
m 29	v 29	129	mer 29	s 29	129
mer 30	s 30	m 30	j 30	d 30	m 30
j 31	d 31		v 31		mer 31

Jour de collecte

Jour férié



Les cartouches d'encre et les piles usagées dans les bornes de collecte (magasins, mairies, écoles, déchèteries)



Ampoules basses consommation et néons en déchèterie ou en point de vente



Ampoules halogènes et à incandescence dans les ordures ménagères

JEUX POUR LES ENFANTS:

Sodoku:

	3
2	
3	

Trouve le bon anagramme :

Niche =

Aube =

Coupe =

Règle du jeu : trouve un mot que tu peux former avec les lettres d'un autre mot

Différences:

Trouver 7 différences :





Réponses au prochain numéro. ©

FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE

Et oui une nouvelle saison se prépare.

Après les bons résultats de l'an dernier (montée des seniors en 1ère division ainsi que celle des U15 en promotion d'excellence), voici quel-

ques infos concernant la reprise (voir tableau pour les jours de reprise ainsi que les horaires, jours et lieux d'entraînements pour la saison 2014/2015).

La journée d'accueil se déroulera le samedi 6 septembre à Saint Barthelemy.

Pour avoir plus de renseignements vous pouvez contacter :

-Roland THIBAUD : 04 74 84 16 73 -Fabrice MERLIN: 06 87 92 51 13

-Medhi BENLAHRACHE: 06 69 36 04 81

Ou aller sur le site du club vpsformafoot, altisgroupe.com







25 ème SEMAINE DU GOÛT **GRAND CONCOURS CULINAIRE**

OUVERT AU PUBLIC

DÉGUSTATION SAMEDI 18 OCTOBRE de 11 h à 13 h

« l'Omble Chevalier dans tous ses éclats »



Bulletin de participation à retirer au magasin de vente à la Pisciculture

GAGNANTS

Dans la gamme « gastronomie » des coffrets cadeaux Relais & Châteaux 1er PRIX: 1 coffret cadeau « voyage culinaire » d'une valeur de 370 € $2^{
m eme}$ PRIX : 1 coffret cadeau « fête du goût » d'une valeur de 249 ϵ 3^{ème} PRIX: 1 coffret cadeau « saveurs de saison » d'une valeur de 169 €

Clôture de la date d'inscription le Samedi 27 Septembre 2014

« Chez Charles Murgat Pisciculture, participer à la semaine du goût ca coule de source!»

Pisciculture Charles Murgat 36 chemin du lavoir 38270 Beaufort

www.charlesmurgat.com



in t'engageant à Unis-Cité, tu pourras :

INFORMATION COLLECTIVE LE MARDI 9 SEPTEMBRE A 9H30 AU CENTRE SOCIAL DE L'ILE DU BATTOIR









le 23 août 2014 Monsieur VIAL Roger est décédé à l'âge de 74 ans

CIVI